



COMMUNE
de
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

RAPPORT MUNICIPAL

N° 60/2024

au Conseil communal

Réponse au postulat de M. Lionel Pisani et consorts
-
Remise en état des terrains de football des Marais et modernisation de l'éclairage y afférent

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 25 mai 2023, l'assemblée a accepté le renvoi en Municipalité du postulat proposé par MM. Lionel et Jean-Claude Pisani, soutenu par Mme Saranda Bajrami, ainsi que MM. Romain Birbaum, Simon Schulé et Guillaume Dériaz.

Ce postulat rappelle les conditions liées à la création des deux terrains de football du centre sportif des Marais et dresse le constat de leur « déclin certain » au vu de leur âge et de leur utilisation croissante ; il relève également que l'éclairage du site est très consommateur d'énergie sans pour autant être homologué pour le second terrain.

Le postulat conclut en demandant à la Municipalité de présenter un préavis permettant la remise en état des deux terrains, ainsi qu'une modernisation et une modification de l'éclairage.

2. État des lieux

Comme rappelé dans le corps du postulat, les deux terrains datent de plus de 40 ans. Ils ont été construits sur un terrain très marécageux (d'où le nom du complexe sportif), sans que les drainages et fondations nécessaires aient été réalisés.

Les terrains, tout comme leurs alentours, font l'objet d'importants travaux annuels de maintenance et de suivi de la part du service communal concerné et d'une entreprise externe spécialisée ; pour rappel, un préavis avait d'ailleurs été accordé par votre Conseil en 2019 pour la pose d'un système d'arrosage automatique.

Les travaux nécessaires à l'entretien des terrains sont, dans la mesure du possible, réalisés après la fin du championnat de football, de manière à concilier dans les meilleures conditions les besoins sportifs et naturels.

3. Étude de remise en état

Afin de pouvoir répondre au mieux au présent postulat, une étude a été commanditée à l'entreprise Infraspport, bureau d'ingénieurs civils spécialisés dans la conception et le suivi de réalisations d'infrastructures sportives.

Aspects techniques

Les travaux prévus pour la remise en état sont les suivants :

- Remodelage de la plateforme des deux terrains pour faciliter l'écoulement de l'eau, mise en place d'une couche drainante et d'un réseau de tranchées sur l'ensemble de la surface (raccordé au réseau d'évacuation des eaux claires).
- Création d'un nouveau système d'arrosage permettant des économies d'eau.
- Réaménagement du substrat et du gazon pour améliorer leur qualité.
- Remplacement des mâts, des socles des tubes et des projecteurs lumineux.

Ces travaux devraient durer environ quatre mois dans le cas d'une réalisation simultanée des deux terrains ; un délai supplémentaire d'environ 8 mois après l'ensemencement sera encore nécessaire avant de pouvoir les mettre en service.

Le planning proposé verrait un début des travaux en juin pour un ensemencement en août-septembre et une mise en service en mai de l'année suivante ; cela impliquerait qu'une solution de repli soit trouvée pour une saison complète.

Aspects financiers

L'estimation du projet décrit plus haut est la suivante :

Élément	Montant
Travaux préparatoires et d'infrastructure	189'302,70
Terrain A	515'455,17
Terrain B	385'989,87
Éclairage	282'269,00
Divers et imprévus (10 % des travaux)	137'000,00
Honoraires et émoluments	151'500,00
Total brut HT	1'661'516,74
TVA 8,1 %	134'582,86
Montant budget total	1'796'099,60

Ce montant n'est pas prévu dans le plan d'investissement communal.

4. Conclusions

La Municipalité est pleinement consciente de l'état vieillissant des terrains de football du centre des Marais ainsi que de l'éclairage associé. Cependant, compte tenu du coût considérable requis pour une rénovation complète et des autres priorités énoncées dans le plan d'investissement, elle ne juge pas opportun de proposer à court terme un projet d'aussi grande envergure. Néanmoins, elle explore activement des solutions qui permettraient de concilier une gestion financière responsable avec une utilisation optimale des terrains de football locaux.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le rapport municipal n° 60/2024 adopté en séance de Municipalité du 12 août 2024 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de ce rapport ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

de prendre acte de la réponse au postulat « Remise en état des terrains de football des Marais et modernisation de l'éclairage y afférent » déposé par MM Lionel et Jean-Claude Pisani et soutenu par Mme Saranda Bajrami, ainsi que MM. Romain Birbaum, Simon Schulé et Guillaume Dériaz.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Vice-syndic :



Patrick Oppliger



Le Secrétaire :



Nicolas Ray

Romanel-sur-Lausanne, le 12 août 2024

Délégué municipal : M. Blaise Jaunin, Municipal

Annexe : Texte de la proposition

POSTULAT

Remise en état des terrains de football des Marais et modernisation de l'éclairage y afférent

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions du règlement du Conseil communal, à savoir l'Art. 63, lettre a) (Postulat), respectivement les Art. 64 (Droit d'initiative) et 65 (Procédure), les signataires déposent le postulat suivant :

Voilà plus de 40 ans que notre Commune a inauguré notre centre sportif des Marais, comprenant un magnifique complexe et deux terrains de football.

Depuis maintenant 3 à 4 ans, ces terrains sont de moins en moins praticables, ce qui oblige le renvoi d'un gros pourcentage de matchs officiels et d'entraînements.

Pour nos 5 équipes d'actifs et 7 équipes juniors, y compris notre école de foot, cela représente des semaines entières, pour ne pas dire davantage, sans compétition et accès à ces terrains.

D'ailleurs, plusieurs familles commencent à demander le remboursement d'une partie voire de la totalité des cotisations et pensent à l'éventualité de changer de club.

Après consultation de l'entreprise d'entretien de nos terrains, mandatée depuis des années par notre Exécutif, il en découle que ces terrains ont été érigés, à l'époque, sans les drainages et les fondations nécessaires à la survie de ceux-ci, ce qui engendre inmanquablement après tant d'années, un déclin certain.

La difficulté initiale lors de la pose de ces terrains de foot, le nombre d'années d'utilisation, ainsi que l'augmentation du nombre d'équipes juniors – en lien avec l'évolution de la population sur notre Commune – font que les entretiens constants et annuels, au demeurant toujours d'excellente facture par nos employés communaux, ne permettent assurément plus la pratique de notre sport; ce qui est corroboré par la société qui a déjà annoncé à maintes reprises cet état de fait à notre Exécutif.

Par ailleurs, et compte tenu des soucis grandissant d'économie d'énergie, l'éclairage de notre site sportif est très consommateur à cet égard et de surcroît pas homologué pour notre second terrain, il y a lieu également d'étudier la modification de celui-ci.

Pour que notre Municipalité revienne devant notre Conseil avec un préavis proposant la remise en état de notre centre sportif des Marais et ainsi permettre la pérennité de notre club de football et surtout assurer l'engouement et l'avenir de nos jeunes de la commune pour ce sport dans un club en progression constante, les postulants vous remercient, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, d'accepter ce postulat.

Lionel Pisani
Conseiller communal

Jean-Claude Pisani
Conseiller communal

Romanel-sur-Lausanne, le 25 mai 2023

Ce postulat est soutenu par l'ensemble des groupes politiques.

Pour l'EIR
Romain Birbaum

Pour le PS
Simon Schule

Pour Romanel-Libre
Guillaume Deriaz

Pour 1032 Romanel
Saranda Bajrami

Pour le PLR
Jean-Claude Pisani